



La Chorale du Collège

publié le 23/09/2019

L'arrêté du 9 janvier 2018 inscrit dorénavant la pratique du chant choral au sein d'un enseignement facultatif.



L'enseignement facultatif de Chant Choral s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et a pour objectif la préparation d'un spectacle de fin d'année inscrit dans le cadre des Rencontres Chorales des Collèges de la Vienne.

- Projet de l'année 2019/2020 : « Rock around the kids »
- 2 concerts seront organisés fin Mai (Théâtre Charles Trenet de Chauvigny) et début Juin (Salle de la Hune à Saint-Benoît)
- Pour préparer ce spectacle, 2 répétitions communes aux collèges participants seront programmées au cours de l'année.

Les séances de chorale au collège ont lieu le Jeudi de 11h30 à 12h15 ou de 13h à 13h45 (en fonction de l'emploi du temps des classes).

Les élèves inscrits s'engagent à participer aux répétitions de la chorale chaque semaine (sauf absence justifiée par les parents), ainsi qu'aux concerts de fin d'année. Aucune démission ne sera admise en cours d'année.

Diplôme National du Brevet

- Les élèves de 3ème qui suivent cet enseignement facultatif pourront bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points).
- Au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé au cours des trois années du cycle 4.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.